



Election des délégués aux instances consultatives de l'enseignement agricole public

Elèves, étudiants, vous allez prochainement élire vos représentants. Ils seront présents aux différents conseils mis en place dans votre établissement mais également dans les instances consultatives régionales et nationales, depuis la rentrée 2012. Quelles sont ces instances ? Comment fonctionnent-elles ? A quelle fréquence se réunissent-elles ?

Niveau régional

Le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole **CREA**

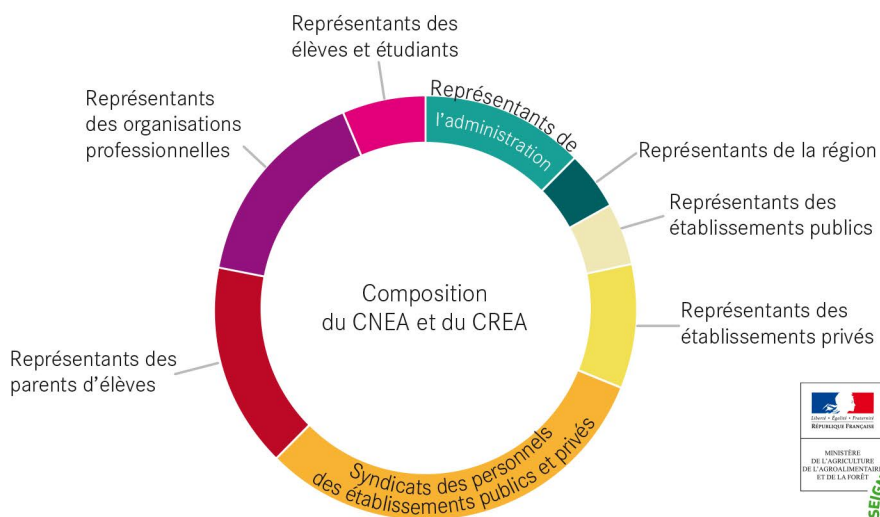
- se réunit au moins 1 fois par an
- est consulté sur l'offre de formation régionale
- donne un avis sur les propositions d'évolution des structures pédagogiques

En résumé, le CREA a vocation à débattre sur toute question touchant à l'enseignement agricole dans la région.

Niveau national

Le Conseil National de l'Enseignement Agricole **CNEA**

- se réunit au moins 2 fois par an
- représente l'enseignement agricole au sein du conseil supérieur de l'éducation
- donne son avis sur tout avant-projet de loi ou de décret concernant l'enseignement agricole



2014-2015

Calendrier des élections

1 Du 29 sept. au 10 octobre 2014

Election des délégués représentant les élèves et étudiants aux conseils de classes, conseil intérieur et conseil d'administration, dans chaque lycée.

2 Jusqu'au 15 octobre 2014

Le directeur du lycée réunit le conseil des délégués qui élit parmi ses membres 2 titulaires et 2 suppléants au **Comité régional des délégués des élèves et étudiants de l'enseignement agricole public (CRDEEEAP)**.

3 Jusqu'au 4 novembre 2014

Les membres du CRDEEEAP qui le souhaitent, déposent leur candidature à l'élection des représentants des élèves au CREA et au **Conseil national des délégués des élèves et étudiants de l'enseignement agricole public (CNDEEEAP)**, auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, via leur chef d'établissement.

Le 25 novembre 2014

Les membres du CRDEEEAP élisent 1 titulaire et 1 suppléant au CREA et 2 titulaires et 2 suppléants au CNDEEEAP.

Jusqu'au 11 décembre 2014

Les membres du CNDEEEAP qui le souhaitent, déposent leur candidature au CNEA auprès du ministère chargé de l'agriculture, direction générale de l'enseignement et de la recherche, via leur établissement et la DRAAF.

Du 26 au 30 janvier 2015

Les membres du CNDEEEAP élisent 1 titulaire et 1 suppléant au CNEA.

+ Pour aller + loin : consultez la rubrique dédiée sur draaf.elyco.fr



Les rouages des instances

Dans chaque lycée

- Conseils de classes
- Conseil intérieur
- Conseil d'exploitation
- Conseil des délégués
- Conseil d'administration

Elit ses représentants au

CRDEEEAP

Elit ses représentants au

CNDEEEAP

Elit ses représentants au

CREA

Elit ses représentants au

CNEA